

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAJ 10 Règlement de service des Points d'Accès au Droit de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le règlement de service des Points d'Accès au Droit ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Le projet de règlement de service des Points d'accès au droit annexé au présent projet de délibération est approuvé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO